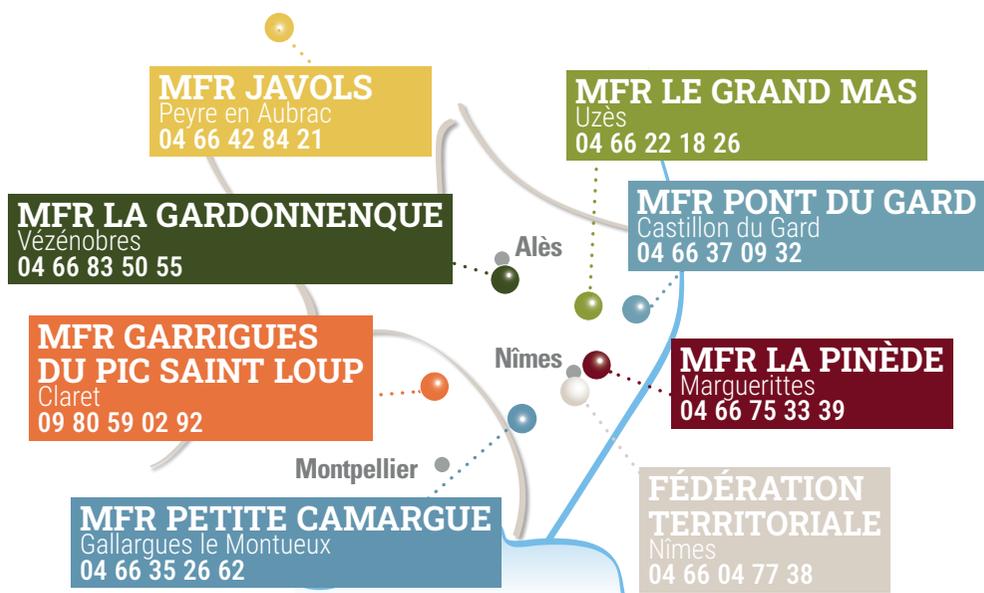


LE RÉSEAU DES MFR OCCITANIE - MÉDITERRANÉE



MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

FÉDÉRATION TERRITORIALE
OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

1120, route de Saint-Gilles - BP 90028
30023 NÎMES CEDEX 01
04 66 04 77 38
mfr-oc-med@mfr.asso.fr



L'ADDITION GAGNANTE POUR TON AVENIR !

Erasmus + MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Une expérience professionnelle à l'étranger qui favorise la poursuite d'études et l'insertion professionnelle pour 69% des jeunes. Au cours de leur formation en MFR, la majorité des jeunes vivront une expérience professionnelle dans 11 pays européens.

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

RECRUTER UN APPRENTI EN CFA - MFR

- ▶ L'apprentissage en quelques mots
- ▶ Le rôle de chaque acteur : l'Entreprise, l'Apprenti et le CFA - MFR
- ▶ Quel coût pour votre entreprise ?

Je découvre le monde de l'apprentissage



www.mfr-occitanie-mediterranee.com



L'APPRENTISSAGE EN QUELQUES MOTS

L'apprentissage : de quoi parle-t-on ?

C'est une **formation professionnelle en alternance**, dispensée d'une part en entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage, et d'autre part dans un centre de formation pour apprentis (CFA-MFR).

Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ?

- ▶ C'est un **contrat de travail** d'une durée de 6 mois à 3 ans en fonction du cycle de formation.
- ▶ Il est signé entre **un apprenti**, âgée de 16 ans (ou 15 ans si le jeune a terminé son cycle collège) jusqu'à 29 ans révolus, **un employeur** et **le CFA-MFR**. L'employeur et l'apprenti disposent d'**une période d'essai de 45 jours de présence en entreprise**, durant laquelle ils peuvent tous deux tester, et éventuellement rompre le contrat sans motif.

Pour une entreprise, choisir l'apprentissage, c'est :

- ▶ **Former** un apprenti à ses méthodes de travail
- ▶ **Transmettre** les savoir-faire de l'entreprise
- ▶ **Embaucher** à moindre coût
- ▶ **Permettre** à un jeune de se former en alternance entre entreprise et CFA-MFR

LE RÔLE DE CHAQUE ACTEUR :

Le rôle de l'entreprise :

- ▶ **Proposer un poste** en adéquation avec la formation
- ▶ **Désigner un maître d'apprentissage** chargé d'accompagner l'apprenti sur toute la durée de sa formation et de suivre sa progression en entreprise et en formation
- ▶ **Donner** à l'apprenti les moyens nécessaires à sa formation pratique et des tâches adaptées à sa progression et au diplôme visé
- ▶ **Prendre les mesures nécessaires pour la sécurité** de l'apprenti
- ▶ **Inform**er l'apprenti sur les règles et la culture d'entreprise



Le rôle de l'apprenti :

- ▶ **Être assidu** en formation
- ▶ **Se présenter aux examens**
- ▶ **Respecter le règlement intérieur** et les horaires de l'entreprise et du CFA-MFR
- ▶ **Respecter la réglementation du travail**
- ▶ **Effectuer les missions** confiées en entreprise et au CFA-MFR

Le rôle du CFA-MFR :

- ▶ **Dispenser une formation** générale associée à une formation pratique
- ▶ **Assurer la coordination** entre l'entreprise et le CFA-MFR et le suivi avec le maître d'apprentissage (visites en entreprise ou échanges téléphoniques)
- ▶ **Transmettre toutes les informations utiles** à la formation de l'apprenti
- ▶ **Inform**er l'apprenti de toutes les modalités liées à l'apprentissage

QUEL COÛT POUR L'ENTREPRISE ?

La rémunération de l'apprenti

Le salaire brut varie selon l'âge de l'apprenti et son année dans le cycle de formation.

Année	Âge de l'apprenti			
	- de 18 ans	de 18 ans à 21 ans	de 21 ans à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	
3 ^e année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	

Les aides aux employeurs du secteur privé ou public

L'aide unique à l'apprentissage (uniquement pour le secteur privé)

Le montant de l'aide s'élève au maximum à :

- ▶ 1^{ère} année d'exécution du contrat : 4 125 €
- ▶ 2^e année d'exécution du contrat : 2 000 €
- ▶ 3^e année d'exécution du contrat : 1 200 €



ATTENTION : Pour tout contrat d'apprentissage signé jusqu'au 31/12/2022, l'État met en place une aide exceptionnelle à l'embauche. Son montant pour la 1^{ère} année est de :

- 5 000 € maximum pour un apprenti de moins de 18 ans
- 8 000 € maximum pour un apprenti majeur

L'aide à l'embauche d'un apprenti en situation de handicap (demande à faire sous 3 mois) :

- ▶ secteur privé : se renseigner auprès de l'AGEFIPH
- ▶ secteur public : se renseigner auprès du FIPHP

Les coûts de formation liés à l'apprentissage

Les coûts de formation sont pris en charge à 100%.

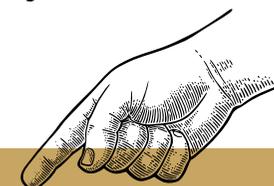
L'exonération des cotisations

L'entreprise est exonérée des cotisations salariales et patronales au titre de la CSG et la CRDS, des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse), et de l'assurance chômage. Seules les cotisations liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles restent dues.

La prise en charge pour la formation du maître d'apprentissage

Le tuteur en entreprise, doit réaliser une formation maître d'apprentissage. (Prise en charge par son OPCO ou CNFPT)

La déduction fiscale de la taxe d'apprentissage peut se faire sous certaines conditions.



LE CFA-MFR VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUTES VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES